



Nombre de membres composant le Conseil : 19

Présents : 14

Absents : 5

Pouvoirs : 4

L'an deux-mille-dix-huit et le treize juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'ALLEINS, convoqué le 08 juin 2018 par M. Philippe GRANGE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances.

La séance est présidée par M. Philippe GRANGE

PRESENTS

Mesdames et Messieurs :

SERENA Louis - MOYEMONT GAILDRY Catherine – CROUZATIER Christian - WOLFER Dominique - VERT Hélène –GUEZOU Eric - BARRIERE Cécile - FABRE Lionel - RAYNAUD Pierre.

ABSENTS :

Mesdames et Messieurs :

KEBABJIAN Fabienne – BRETON Gaëlle – GERAUDIE Léonor – JUVIGNY Daniel – CANTIN Jacky.

EXCUSES

Néant.

PROCURATIONS :

Mesdames et Messieurs :

MARQUIS Jean-Daniel à Louis SERENA.

SERRA Vincent à FABRE Lionel.

TALLET Patrice à MOYEMONT GAILDRY Catherine.

DUCROS Marie José à RAYNAUD Pierre.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de désigner un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Mme BARRIERE Cécile se propose pour être secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité,
Par 14 voix pour :

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - SERENA Louis (+procuration MARQUIS Jean-Daniel) - MOYEMONT
GAILDRY Catherine (+procuration TALLET Patrice) – CROUZATIER Christian - WOLFER
Dominique - VERT Hélène – GUEZOU Eric - BARRIERE Cécile - FABRE Lionel
(+procuration SERRA Vincent) - RAYNAUD Pierre (+procuration DUCROS Marie José).

- **Désigne Madame BARRIERE Cécile pour remplir cette fonction.**

APPROBATION DU PROCES VERBAL
Du 15 MAI 2018

Aucune remarque reçue concernant le conseil municipal du 15 mai 2018.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité,
Par 14 voix pour :

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - SERENA Louis (+procuration MARQUIS Jean-Daniel) - MOYEMONT
GAILDRY Catherine (+procuration TALLET Patrice) – CROUZATIER Christian - WOLFER
Dominique - VERT Hélène – GUEZOU Eric - BARRIERE Cécile - FABRE Lionel
(+procuration SERRA Vincent) - RAYNAUD Pierre (+procuration DUCROS Marie José).

- **Approuve le compte-rendu du 15 mai 2018.**

TRAVAUX

1. Validation adjudicataire maitrise d'œuvre pour le Pôle Petite Enfance.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Christian CROUZATIER.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'appel d'offres concernant la Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle crèche et la restructuration du pôle petite enfance,

Il propose de nommer le cabinet d'architecture CERVellini demeurant 223, chemin de Sarragousse 13340 ROGNAC, associé au BET AD2I SARL SCOP demeurant Parc d'Ariane – Bt E2 ,11 Boulevard de la Grande Thumine 13100 AIX EN PCE, pour le suivi des travaux.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité,
Par 14 voix pour :

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - SERENA Louis (+procuration MARQUIS Jean-Daniel) - MOYEMONT GAILDRY Catherine (+procuration TALLET Patrice) – CROUZATIER Christian - WOLFER Dominique - VERT Hélène – GUEZOU Eric - BARRIERE Cécile - FABRE Lionel (+procuration SERRA Vincent) - RAYNAUD Pierre (+procuration DUCROS Marie José).

DESIGNE le cabinet d'architecture CERVellini et le BET AD2I SARL SCOP pour suivre les travaux,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents à intervenir.

2. Validation adjudicataire pour l'Aménagement de l'Espace Ludique et Sportif.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Christian CROUZATIER.

La commission travaux s'est réunie le 11 mai 2018 concernant la réalisation d'un espace ludique et sportif,

M. le Maire, en donne les résultats :

Cinq entreprises ont répondu pour le Lot « Espaces Verts » :

L'entreprise LES JARDINS DE CABRIERES pour 29.691,00€

L'entreprise ESPACES VERTS DU LITTORAL SAS pour 20.527,40€

L'entreprise SARL PEPINIERES DU CHENE VERT pour 37.603,20€

L'entreprise SA IPS pour 36.505,50€

L'entreprise MIDI TRAVAUX PUBLICS pour 32.964,07€

La commission a proposé de retenir :

L'entreprise ESPACES VERTS DU LITTORAL SAS, moins disante, pour un montant de travaux de 20.527,40 euros HT :

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité,
Par 14 voix pour :

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - SERENA Louis (+procuration MARQUIS Jean-Daniel) - MOYEMONT GAILDRY Catherine (+procuration TALLET Patrice) – CROUZATIER Christian - WOLFER Dominique - VERT Hélène – GUEZOU Eric - BARRIERE Cécile - FABRE Lionel (+procuration SERRA Vincent) - RAYNAUD Pierre (+procuration DUCROS Marie José).

APPROUVE le choix de la commission.

L'entreprise ESPACES VERTS DU LITTORAL SAS est retenue, pour un montant de travaux de 20.527,40 euros HT

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents à intervenir

Suite à la réunion de la commission travaux qui s'est réunie le 11 mai 2018 concernant la réalisation d'un espace ludique et sportif,

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de lancer des négociations avec les différentes entreprises pour le lot « VRD »,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité,
Par 14 voix pour :

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - SERENA Louis (+procuration MARQUIS Jean-Daniel) - MOYEMONT
GAILDRY Catherine (+procuration TALLET Patrice) – CROUZATIER Christian - WOLFER
Dominique - VERT Hélène – GUEZOU Eric - BARRIERE Cécile - FABRE Lionel
(+procuration SERRA Vincent) - RAYNAUD Pierre (+procuration DUCROS Marie José).

APPROUVE le choix de la commission,

AUTORISE M. le Maire et la commission travaux à lancer des négociations avec les différentes entreprises,

AUTORISE M. le Maire, après négociations, à signer le marché à venir.

PETITE ENFANCE

3. Validation adjudicataire pour la prestation de Restauration Collective.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Dominique WOLFER.

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le contrat de la préparation et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration collective prend fin au 31 août 2018.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 3 avril 2018 concernant la consultation d'entreprises pour la prestation de Restauration Municipale et scolaire.

M. le Maire, en donne les résultats :

Trois sociétés ont répondu :

- L'entreprise TERRES DE CUISINE
Z.A. de la Horsière 13870 ROGNONAS

- L'entreprise TOQUE ET SENS Provence
Sodexo SAS – CP 135 Direction du Développement – 65 rue de la Redoute 78043
GUYANCOURT CEDEX

- L'entreprise A.P.I RESTAURATION (Agence Provence)
ARTEPARC – Bâtiment E Rue de la Belle de Canet – Lieu dit « Le Canet » 13590 MEYREUIL

Au vu des offres, la commission a proposé de retenir :

L'entreprise TOQUE ET SENS, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères au règlement de la consultation.

Offre option 1 :

- Prix du repas Maternelle : 2.66 € HT
- Prix du repas Élémentaire : 2.92€ HT
- Prix du repas Foyer restaurant : 3.51 € HT
- Prix du repas Portage : 3,72€ HT

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,
Par 14 voix pour :

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - SERENA Louis (+procuration MARQUIS Jean-Daniel) - MOYEMONT
GAILDRY Catherine (+procuration TALLET Patrice) – CROUZATIER Christian - WOLFER
Dominique - VERT Hélène – GUEZOU Eric - BARRIERE Cécile - FABRE Lionel
(+procuration SERRA Vincent) - RAYNAUD Pierre (+procuration DUCROS Marie José).

- **DECIDE** d'attribuer le marché concernant la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la cantine scolaire et le foyer restaurant à la société « TOQUE ET SENS » à compter du 1^{er} septembre 2018 jusqu'au 31 août 2021.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce marché.

4. Validation du Règlement intérieur pour la restauration collective aux écoles.
Rapporteurs : Philippe GRANGE – Dominique WOLFER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Petite-Enfance,

Considérant qu'il convient d'approuver le règlement intérieur pour la restauration collectives aux écoles,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur de ce service applicable aux usagers de l'école maternelle et élémentaire à compter du 1er septembre 2018,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,
Par 14 voix pour :

Mesdames et Messieurs :
GRANGE Philippe - SERENA Louis (+procuration MARQUIS Jean-Daniel) - MOYEMONT GAILDRY Catherine (+procuration TALLET Patrice) – CROUZATIER Christian - WOLFER Dominique - VERT Hélène – GUEZOU Eric - BARRIERE Cécile - FABRE Lionel (+procuration SERRA Vincent) - RAYNAUD Pierre (+procuration DUCROS Marie José).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur pour la restauration collectives aux écoles,

DIT que le présent règlement entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2018/2019.

5. Information sur le projet intercommunal « MIAM ».

(Manger intelligemment autrement et mieux)

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Dominique WOLFER.

Ce projet n'en est qu'à ses balbutiements, mais c'est une bonne transition par rapport aux 2 délibérations précédentes.

Le projet « MIAM » qui signifie : Manger Intelligemment, Autrement et Mieux.

Les communes de Mallemort et de Sénas ont toutes les deux, une cuisine centrale qu'ils doivent agrandir pour Mallemort et en construire une nouvelle pour SENAS.

Plutôt que de construire des cuisines centrales dans tous les villages et villes, on s'est demandé si ce n'était pas intéressant de mutualiser cela et de construire une cuisine centrale dans le périmètre du haut Salonais comprenant Alleins, Aurons, Charleval, Lamanon, Mallemort, Sénas et Vernègues

Le projet de cette cuisine centrale serait adossé à un projet de légumerie qui fait partie d'un projet Métropolitain, sur un périmètre plus grand que celui énoncé, qui va au-delà des cantines scolaires et foyers restaurants, puisqu'il y aura aussi pour la légumerie l'approvisionnement des autres cuisines centrales pour les collèges, lycées, les maisons de retraite, l'hôpital de Salon...

La légumerie est un projet Métropolitain qui fait partie de la compétence agriculture de la Métropole dans le projet alimentaire territorial qui fait partie des compétences imposé de la Métropole.

Notre projet de cantine n'est pas un projet Métropolitain mais s'il est associé à la légumerie, peut devenir projet Métropolitain. La Métropole est d'accord pour nous aider sur ce projet.

D'ailleurs, la présentation que je vous propose aujourd'hui est la présentation qui va être présenté par M. Philippe GINOUX Maire de SENAS à la commission agriculture de la Métropole.

Explication de la Légumerie :

Une légumerie reçoit des légumes directement des producteurs locaux et après les transforme. Les légumes sont ensuite livrés aux différentes cuisines centrales.

Planning prévisionnel :

- Lancement de l'étude au 1^{er} juin car l'audit des cantines scolaires pourraient se faire avant les vacances scolaires d'été.
- Points intermédiaires : au 1^{er} octobre après la première évaluation de faisabilité du projet, un point supplémentaire pourrait être prévu avant ou après suivant l'avis du comité de pilotage.
- Remise et présentation de l'étude de faisabilité au cours du premier trimestre 2019.
- Construction sur 18 mois 2020 et 1^{er} semestre 2021.

La métropole pourrait subventionner abondamment le projet et encore plus dans le cadre d'une éventuelle fusion avec le département en 2020 ou 2021.

C'est un très beau projet dans le cadre d'une mutualisation.
Sur des communes à taille humaine, c'est-à-dire sept ou huit communes qui sont autour de nous et nous pourrions aller vers beaucoup plus de bio, des délais beaucoup plus courts, des produits locaux.

Eric GUEZOU

« Une question qui n'a pas été abordé, à qui serait rattaché le personnel. »

Philippe GRANGE.

« Ce serait du personnel métropolitain. »

DIVERS

6. Validation adjudicataire pour la prestation de Nettoyage des bâtiments communaux.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Christian CROUZATIER.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 3 avril 2018 concernant la consultation d'entreprises pour la prestation de nettoyage des bâtiments communaux.

M. le Maire, en donne les résultats :

Trois entreprises ont répondu :

- L'entreprise ALLIANCE PROPRETE MULTI SERVICES
Domiciliée à 374 Route de Jean Moulin – 13300 SALON DE PCE
Pour un montant de : 15.463,28 euros HT

- L'entreprise SAS SABATIER Marius
296, chemin des Clastres – 84430 MONDRAGON
Pour un montant de : 9.263,92 euros HT

- L'entreprise A.A.E.R. PROPRETE (Agence Actif Entretien Ramonage)
4 rue Ampère - Parc d'activités de la Verdière 1 Zone industrielle BP 35 13880 VELAUX
Pour un montant de : 10.487,81 euros HT

La commission a proposé de retenir :

L'entreprise SAS SABATIER Marius, mieux disante pour un montant de : 9.263,92 euros HT.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité,
Par 14 voix pour :

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - SERENA Louis (+procuration MARQUIS Jean-Daniel) - MOYEMONT GAILDRY Catherine (+procuration TALLET Patrice) – CROUZATIER Christian - WOLFER Dominique - VERT Hélène – GUEZOU Eric - BARRIERE Cécile - FABRE Lionel (+procuration SERRA Vincent) - RAYNAUD Pierre (+procuration DUCROS Marie José).

- **APPROUVE** le choix de la commission, l'entreprise SAS SABATIER Marius est retenue pour un montant de 9.263,92 euros HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes à intervenir avec l'entreprise SABATIER Marius.

**7. Information sur l'assignation judiciaire de la SCI « Les Constansounes »
par la commune d'Alleins pour le Domaine de la Coste.**

Rapporteur : Philippe GRANGE.

Il s'agit d'une assignation en justice de la SCI CONSTANSOUNE et du Département 13.
L'objet est la propriété Du domaine de LA COSTE qui se trouve en colline qui est une propriété de 80 Ha avec 60Ha sur ALLEINS et 20Ha sur VERNEGUES. L'historique, très compliqué, et le contentieux en est à sa vingtième année.
Le texte de l'Assignation est disponible en Mairie pour la lecture.

POINT TRAVAUX

Rapporteur : Christian CROUZATIER.

Pole Ludique et sportif : Démarrage au mois de juillet.

Chauffage du Bastidon :

Début du chantier : fin juin – Les travaux seront terminés sur le mois d’octobre.

Maitrise d’œuvre pour l’artère centrale du village

Présentation de la première esquisse le mercredi 20 juin 2018 à 8h30.

QUESTIONS DIVERSES.

Catherine MOYEMONT GAILDRY

Concours Villes et villages Fleuris.

Visite le mercredi 27 juin 2018.

Eric GUEZOU

Le ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif a repris sur le Chemin Sous les Aires.

Pierre RAYNAUD

RDV avec l'ONF pour le devis concernant les travaux de débroussaillage sur les petites parcelles côté Deffend.

Du côté du TGV les travaux sont terminés, en attente réception.

Ramassage des poubelles dans le Chemin St Jacques à partir du 15 juin 2018.

Dominique WOLFER

Jeudi 21 juin – Fête de la musique au quartier des Grands-parents et dans le village.

Vendredi 22 juin – Feu de la St Jean. Soirée festive, conviviale et familiale.

Samedi 30 juin – Kermesse des écoles.

Christian CROUZATIER

Appel du 18 juin : Lundi 18 juin - Cérémonie à 18h30 au cimetière.

Mercredi 20 juin – MO du couvent – RDV avec M. CAIRE Architecte.

Vendredi 29 juin – Course de taureaux jeunes en nocturnes à 21h30.

Prochain conseil municipal le mercredi 18 juillet 2018.

Philippe GRANGE.

Nous avons reçu aujourd'hui à 15h30, M. le Préfet de Police du Département, Le Colonel du groupement de Gendarmerie, Le Colonel commandant le groupement de Salon de Pce et un représentant de M. le Sous-Préfet pour valider la convention de coordination entre la police municipale et la gendarmerie de Mallemort.

Séance levée à 22h11.

**Le Maire,
Philippe GRANGE.**

